

Sommaire

La Semaine Juridique - Édition Générale - N° 47, 28 novembre 2022

LA SEMAINE DU DROIT

ÉDITO

P. 2133

- 1317 Édito - Appel civil : le grand soir ?, par **Christophe Jamin**

DERNIÈRE MINUTE

P. 2136

LES ACTEURS

P. 2137

- 1318 Justice - Alexandra Louis, placer les victimes au centre, par **Sophie Michelin-Mazéran**

LIBRES PROPOS

P. 2138

- 1319 Cour de justice de l'Union européenne - Les 70 ans de la Cour de justice au service des citoyens de l'Union, par **Ezio Perillo**

L'APERÇU RAPIDE

P. 2140

- 1320 Crimes et délits - Suspects, allumez vos portables !. À propos de l'arrêt du 7 novembre 2022 de l'Assemblée plénière de la Cour de cassation (*Cass. ass. plén.*, 7 nov. 2022, n° 21-83.146, B+R), par **Cédric Ribeyre**

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE

P. 2143

- 1321 Protection de l'enfance - Le Gouvernement présente les chantiers prioritaires pour la protection de l'enfance (*Gouvernement, communiqué*, 21 nov. 2022)
- 1322 Protection de l'enfance - « La vie privée, un droit pour l'enfant » : le rapport annuel de la Défenseure des droits (*Déf. droits, conf. de presse*, 17 nov. 2022)
- 1323 Arrêts P de la Cour de cassation du 7 au 13 novembre 2022
- 1324 Assurances - Perte de chance et manquement à l'obligation d'information du banquier distributeur d'assurance : quand la Cour de cassation se contente de peu (*Cass. 2^e civ.*, 15 sept. 2022, n° 21-13.670, B) ► note **Aline Vignon-Barrault**

- 1325 Procédures civiles d'exécution - L'utile et le juste dans l'exécution forcée (*Cass. 2^e civ.*, 20 oct. 2022, n° 20-22.801, B) ► note **Jean-Jacques Barbieri**

- 1326 Procédures civiles d'exécution - Ordonnance d'injonction de payer exécutoire : quelle prescription pour l'exécution ? (*Cass. 2^e civ.*, 29 sept. 2022, n° 20-18.772, B) ► note **Ludovic Lauvergnat**

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

P. 2154

- 1327 Ministère public - « Zadistes », « Anti-bassines » : publication d'une circulaire relative au traitement judiciaire des infractions (*Circ. n° JUSD2232087C*, 9 nov. 2022)
- 1328 Journal officiel du 10 au 23 novembre 2022
- 1329 Arrêts P de la Cour de cassation du 24 octobre au 6 novembre 2022
- 1330 Procédure pénale - Exigences de loyauté lors d'un tapissage en garde à vue et formes souples de l'autorisation du procureur en préliminaire (*Cass. crim.*, 28 sept. 2022, n° 20-86.054, B) ► note **Coralie Ambroise-Castérot**

AFFAIRES

P. 2160

- 1331 Journal officiel du 17 au 23 novembre 2022
- 1332 Arrêts P de la Cour de cassation du 7 au 13 novembre 2022

SOCIAL

P. 2161

- 1333 Chômage-Emploi - Assurance chômage : les futures règles d'indemnisation dévoilées (*Min. Travail, document de présentation*, 21 nov. 2022)
- 1334 Égalité entre les femmes et les hommes - La directive relative

à la présence des femmes dans les conseils d'administration est adoptée (*PE, communiqué*, 22 nov. 2022)

- 1335 Journal officiel du 17 au 23 novembre 2022
- 1336 Arrêts P de la Cour de cassation du 7 au 13 novembre 2022

PUBLIC ET FISCAL

P. 2163

- 1337 Référé - La fin « des sorties sèches » des jeunes majeurs (CE, 15 nov. 2022, n° 468364, M^{me} B. c/ Dépt Essonne) ► act. **Pierre Villeneuve**
- 1338 Référé - Le juge des référés en matière d'exécution n'est pas investi de pouvoirs propres à cet office (CE, 15 nov. 2022, n° 466827, Section française de l'Observatoire international des prisons) ► act. **Clemmy Friedrich**
- 1339 Journal officiel du 17 au 23 novembre 2022
- 1340 Arrêts A du Conseil d'État du 7 au 13 novembre 2022
- 1341 Contentieux - Contentieux électoral et décès du requérant (*Cons. const.*, 22 sept. 2022, n° 2022-5777 AN, Haute-Garonne (6^e circ.) ► note **Jean-Pierre Camby**

EN RÉGION

P. 2168

Cour d'appel de Bourges - Atelier régional de jurisprudence, sous la direction de **Jacques Leroy** assisté par **Muriel Joseph-Parmentier**

- 1342 Licenciement - Des preuves recevables ! (*CA Bourges, ch. soc.*, 14 oct. 2022, n° 22/00004) ► act. **Muriel Joseph-Parmentier**

- 1343 Universités - DU de Culture juridique pour ingénieur de la fonction publique du Centre d'Etudes Juridiques (Université de Bourges), par **Dominique Messineo**



LA SEMAINE DE LA DOCTRINE

ÉTUDE

P. 2169

- 1344 **Union européenne - Le Digital Markets Act (DMA) ou l'équité au pays de la conformité**, par **Ronan Pons et Céline Castets-Renard**

CHRONIQUE

P. 2176

- 1345 **Procédure civile - Droit judiciaire privé, cordonnée** par **Lucie Mayer** avec **Liza Veyre et Lilian Larribère**

LA VIE DES IDÉES

P. 2183

- 1346 **Fondation pour le droit continental - Le logement fait recette ! L'Action du mois** par **Michèle Raunet**



LA SEMAINE DU PRATICIEN

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

P. 2184

- 1347 **Avocats - Mobilisation en Iran : les avocats soutiennent la saisine de la rapporteure spéciale des Nations Unies (CNB, AG, 18 nov. 2022 ; Barreau de Paris, communiqué, 18 nov. 2022)**

À l'attention des auteurs

Les propositions d'articles sont à adresser, **au format Word (en pièce jointe)**, à la rédaction de *La Semaine juridique, Édition générale*, par courrier électronique, aux adresses mails suivantes : Hélène Béranger, rédactrice en chef : helene.beranger@lexisnexis.fr ; Elise Fils, rédactrice en chef adjointe : elise.fils@lexisnexis.fr

Toute contribution reçue est soumise à la lecture du Comité scientifique de la revue, dirigé par le professeur Nicolas Molfessis.

Le nombre de signes souhaité (**espaces compris**) varie selon le type d'articles :

- **Aperçu rapide et Livres propos** : 10 500 signes (2 p. du JCP), ou 18 000 (3 p.) ou 22 000 signes (4 p.), sans notes de bas de page, avec une série de deux à trois phrases clés introductives, précédées d'un titre bref et informatif.

- **Notes de jurisprudence** : 15 000 signes, les références (bibliographiques, législatives, jurisprudentielles, etc) sont présentées dans le corps du commentaire (pas de notes de bas de page). La note est précédée d'un résumé de la décision annotée (900 signes maximum).

- **Étude** : 35 000 signes, les références (bibliographiques, législatives, jurisprudentielles, etc) sont présentées en notes de bas de pages. L'article est précédé d'un résumé (900 signes maximum).

Quel que soit le type d'article proposé, merci de veiller à la complétude des références citées : tout renvoi à une décision de jurisprudence doit comporter un n° de requête ou de pourvoi. Les textes non codifiés (loi, décret, arrêté) doivent comporter leur numéro (ex : loi n° 2018-17, 12 janvier 2018).

La rédaction est à votre écoute

 Suivez votre revue sur Twitter : @JCP_G

@ LexisNexis SA 2022

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite.

LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie. Avertissement de l'éditeur : "Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits".

LA SEMAINE JURIDIQUE

Juris-Classeur Périodique (JCP)
96^e année

Président Directeur Général, Directeur de la publication :
ÉRIC BONNET-MAES

Directrice éditoriale : ANNE-LAURENCE MONÉGER

Directeur scientifique : NICOLAS MOLFESSIS

Comité scientifique : V.-L. BENABOU D. BUREAU,
L. CADIEU, M. COLLET, E. DEZEUZE, J. KLEIN,
B. MATHIEU, H. MATSOPOULOU, F. PICOD, P. SPINOSI,
PH. STOFFEL-MUNCK, F. SUDRE, B. TEYSSIE, S. TORCK

Comité d'experts : C. CHAMPALAUNE, W. FEUGÈRE,
J.-P. JEAN, D. MUSSON, B. STIRN, L. VALLÉE, E. VASSEUR

Rédactrice en chef : HÉLÈNE BÉRANGER

Rédactrice en chef adjointe : ÉLISE FILS

Éditeur : FLORENCE CREUX-THOMAS

Avec la collaboration de :

CH. BLONDEL-ANGEBAULT, M. GARNIER, M. JOSEPH
PARMENTIER, É. MALLEU, CL. SIRINELLI, rédacteurs-
analystes *JurisData*, CÉCILE LAZARUS, N. BERNA,
coordinatrice ARJ, JOSEPH JEHL, docteur en droit

Mise en page : EVOLUPRINT

Publicité :

CAROLINE SPIRE, responsable clientèle publicité
Caroline.Spire@lexisnexis.fr - 01 45 58 94 69

Correspondance :

LA SEMAINE JURIDIQUE (ÉDITION GÉNÉRALE)
sjg@lexisnexis.fr

141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Relations clients :

Tél. : 01 71 72 47 70

relation.client@lexisnexis.fr

www.lexisnexis.fr

Abonnement annuel 2022 :

• France (métropole) : 995,48 euros TTC (975,00 euros HT)

• DOM-TOM et pays étrangers : 1 065,00 euros HT

Prix de vente au numéro :

• France (métropole) : 45,95 euros TTC (45 euros HT)

• DOM-TOM et pays étrangers : 45 euros HT

LEXISNEXIS SA

SA au capital de 1.584.800 euros - 552.029.431 RCS Paris

Principal associé : REED ELSEVIER FRANCE SA

Siège social : 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Imprimeur : EVOLUPRINT - SGIT SAS

Parc Industriel Euronord, 10, rue du Parc, 31150 Bruguères

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : n° 1126 T 80376

Origine du papier : Allemagne

Taux de fibres recyclées : 6 %

Certification : 100 %

Impact sur l'eau : P_{TOT} = 0,01 kg / tonne



Photos : droits réservés.

Image de couverture : © photoman_iStock_Getty Images Plus

